
CESER	:	30 mars 2015
Intervention n°	:	04
Document	:	SDAGE
Thème	:	Intervention générale
Orateur	:	René LE PAPE

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est le document de planification de la politique de l'eau à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. Le projet qui est actuellement soumis à consultation doit régir la période de 2016 à 2021. Il revêt un intérêt stratégique pour les entreprises, dans la mesure où bon nombre d'entre elles, en particulier les industries agro-alimentaires, se doivent de disposer d'une eau de qualité en quantité suffisante pour subvenir à leurs besoins.

On note de timides avancées dans ce projet de SDAGE par rapport au précédent, notamment la référence à plusieurs reprises à l'aspect économique, comme par exemple la prise en compte de la faisabilité technique et économique dans les objectifs du SDAGE ou la nécessité de les hiérarchiser dans un contexte de restrictions budgétaires. Pourtant, ces notions restent peu développées et sont parfois contredites dans le même texte.

A nos yeux, trois éléments d'analyse nous amène à devoir nous prononcer contre ce texte, et donc contre l'avis favorable de la Région.

Tout d'abord, ses objectifs irréalistes : alors que le SDAGE fait le constat qu'entre 2007 et 2011, le bon état des masses d'eau a évolué de 29 à 31%, le projet de SDAGE actuel reconduit l'objectif de 61% de bon état des masses d'eau sur le bassin Loire-Bretagne et même de 69% de bon état pour le bassin qui concerne la Bretagne. C'est tout à la fois ignorer les efforts déjà faits par les acteurs bretons et le temps d'inertie inhérent au milieu naturel. Nous sommes d'ailleurs surpris que, tout en s'étonnant de ce décalage pour ne pas dire incohérence, la Région ne remette pas plus en cause le texte. Ces objectifs irréalistes conduisent à des mesures drastiques qui auront par ailleurs un coût considérable pour les acteurs publics et privés, dans une période où leurs marges financières sont plus que limitées.

Deuxième élément : sa complexité. En effet, le projet de SDAGE renforce les prescriptions, poursuit dans la multiplication et la surperposition de zonages divers et variés, impose des seuils uniformes et outrepassé clairement son rôle de planification. Cette complexité, qui le rend inintelligible pour une partie importante des professionnels, est source de désinvestissement là où il faudrait mobilisation et appropriation par les premiers concernés.

Enfin, il génère de l'illisibilité avec le mouvement de renforcement des compétences des Commissions Locales de l'Eau, sans qu'aucune réflexion ne soit menée dans le même temps sur leur ingénierie, leur représentativité et leur articulation avec le reste de la gouvernance de l'eau, qui mériterait d'ailleurs une réelle mise à plat.

Coûteux, complexe et illisible : voilà les trois mots les plus à même de qualifier ce texte, qui ne rend ni service à l'environnement, ni au développement économique, ni à l'équité sociale alors qu'il s'agit bien là des composantes de ce que doit être un développement durable, que chacun appelle de ses vœux.

Je vous remercie de votre attention.